

**3- Lettre de demande de dérogation d'échelle à l'article R.512-46-4 du
Code de l'Environnement (Décret n° 2010-368 du 13 Avril 2010, Article 20)**

EARL LECRAS
915 RUE DE LA CHAPELLE
62610 BREMES

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Monsieur le Préfet
RUE FERDINAND BUISSON
62000 ARRAS

BREMES, Le 03/02/2016

Monsieur,

Par la présente, je demande une dérogation à l'Article R. 512-46-4 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (DECRET N° 2010-368 DU 13 AVRIL 2010, ARTICLE 20).

Les plans de masse présentés dans le dossier seront à l'échelle 1/500^{ème} pour vous permettre une meilleure visibilité et vous permettre de mieux appréhender le site dans sa globalité.
Recevez, Monsieur mes respectueuses salutations.

Pour l'EARL LECRAS
Ghislain LECRAS



4- Présentation de l'exploitation

4.1- Présentation du demandeur

4.1.1 Identité du demandeur

IDENTITE DU DECLARANT

Dénomination sociale : EARL LECRAS
Nom du représentant légal : M.LECRAS GHISLAIN
Adresse complète : 915 RUE DE LA CHAPELLE-62610 BREMES
Téléphone : 03.21.36.77.51
Forme juridique : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
Activité : Polyculture-élevage porcin Naisseur/Engraisseur

ETABLISSEMENT

Adresse des installations : impasse Lecras
62610 BREMES

Références cadastrales : Section cadastrale AI, parcelles 21, 24, 25 Et section cadastrale ZE, parcelle 39.

4.1.2 Objet de la demande

4.1.2.1 – Le contexte

L'EARL LECRAS, représentée par M. Ghislain Lecras, est un élevage porcin Naisseur-engraisseur, soumis à Enregistrement au titre des Installations Classées.

L'EARL est actuellement autorisée à exploiter 1666 animaux équivalents, répartis de la manière suivante :

- 230 reproducteurs
- 20 cochettes non saillies
- 450 porcelets de moins de 30 kg
- 866 porcs à l'engrais

Un Arrêté Complémentaire est délivré le 12 Décembre 2014 par la préfecture du Pas de Calais.

4.1.2.2 Le projet objet de la demande

L'arrêté complémentaire délivré en décembre 2014 reprenait les augmentations d'effectif effectué suite au regroupement d'exploitation.

M. Lecras a en effet regroupé 66 animaux équivalents du GAEC SEYNAEVE et 504 animaux équivalents de la SCEA des Libis.

Ce regroupement a permis la mise en conformité de l'élevage vis-à-vis de ces animaux reproducteurs suite à la mise aux normes « Bien-être » de ces truies gestantes. Néanmoins, actuellement, si M. Lecras souhaite engraisser la totalité de ses porcelets produits, l'autorisation de 1666 animaux équivalents n'est pas suffisante.

Actuellement M. Lecras vend donc des porcelets à 25 kg pour qu'ils soient engraisés sur d'autres exploitations de la région.

L'éleveur possède d'excellents résultats techniques et couplé à la productivité croissante des truies, il souhaite aujourd'hui engraisser l'ensemble des animaux nés de son élevage, toujours en concordance avec la capacité d'accueil de son site, sans reconstruire de bâtiment supplémentaire.

L'exploitation est soumise à enregistrement et le sera également après projet (moins de 2000 porcs à l'engrais et plus de 450 animaux équivalents).

L'éleveur souhaite donc obtenir l'enregistrement de son élevage porcin pour 2557 Animaux Equivalents répartis de la façon suivante :

Tableau 1 : Répartition des animaux équivalents demandés

	Nombre d'animaux	Nombre d'Animaux Equivalents
Animaux reproducteurs (truies+verrats)	295	885
Porcs < 30 kg	760	152
Porcs > 30 kg	1520	1520
Total		2557 Animaux Equivalents

Tableau 2 : Rubriques de la nomenclature des ICPE relatives à l'activité de l'EARL Lecras

Activité	Seuil	Actuel	Projet	Rubrique	Régime
Porcs à l'engrais	> 450 animaux équivalents	1666	2557	2102.2a	Enregistrement

Source : Nomenclature des ICPE

4.2 Résumé des chiffres clés du projet

ATTENTION : Les méthodes de calculs et le détail des chiffres présentés dans ce tableau sont étudiés par après dans le dossier.

Tableau 3 : résumé des éléments clés

	Après projet
Nombre d'animaux équivalents	2557 animaux équivalents
Approvisionnement en eau	Réseau d'adduction en eau potable
Consommation d'eau annuelle	6000 m ³ /an
Production de NH ₃	8914 kg de NH ₃ /an
Production mensuelle de lisier	337 m ³ /mois
Production Mensuelle de Fumier	6.3 m ³ /mois
Production annuelle d'azote	18834 kg d'N
Capacité de stockage lisier	2777 m ³
Durée de stockage du lisier	8,2 mois
Surface agricole utile du plan d'épandage	208.05 ha
Surface potentiellement épandable lisier	194.34 ha
Pression azotée / ha SAU	90.53 kg d'N/ha
Mode d'épandage	Tonne à lisier avec enfouisseur 18 m ³

4.3 Localisation géographique du projet

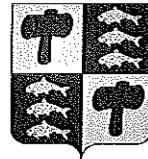
4.3.1 Situation du site

4.3.1.1 La commune de BREMES

Le site du projet de l'EARL LEGRAS se trouve sur la commune de Brêmes,

Situation administrative de la commune de BREMES :

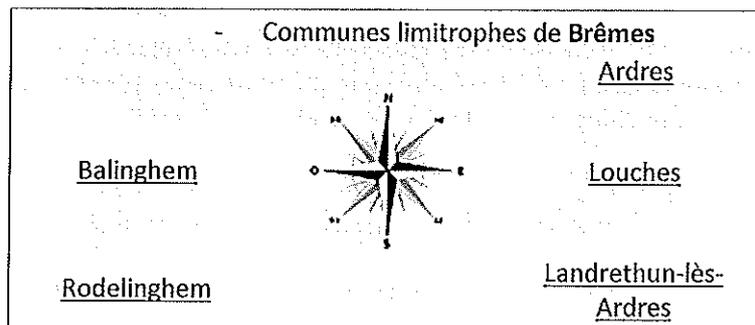
- Région : Nord Pas de Calais
- Département : Pas de Calais
- Canton : Calais 2
- Code INSEE : 62174
- Superficie : 7,25 km²
- Altitude moyenne : +50 mètres
- Population : 1308 habitants
- Communauté de Communes des trois pays



Blason de la commune

Le village de Brêmes dénombre 5 communes limitrophes :

- Ardres
- Louches
- Landrethun les Ardres
- Balinghem
- Rodelinghem



Source : wikipedia.fr

4.3.1.2 Motivation du choix du site

Le projet consiste en une modification d'élevage avec une augmentation d'effectifs et une mise à jour du plan d'épandage, sur un élevage porcin classé ICPE, soumis au régime de l'enregistrement, situé à Brêmes (62610).

L'exploitation se situe sur le bassin versant du Delta l'Aa.

Le site choisi pour effectuer les modifications est le site actuel de l'exploitation.

Il est situé en bordure du village : extrémité Ouest.

Le site est déjà introduit dans le milieu. Le premier Tiers se trouve à 37 mètres du bâtiment d'élevage le plus ancien (quarantaine de 20 cochettes sur paille nommée P22 dans le dossier) pour lequel l'exploitant dispose de l'antériorité. On retrouve la position des tiers sur le plan au 1/2500.

Le site se trouve également à plus de 35 mètres du premier cours d'eau : 345 mètres de la fosse la plus proche.

4.3.1.3 Les sites culturels et touristiques aux alentours de l'exploitation

L'exploitation n'est pas située aux abords immédiats d'un site classé ou inscrit ni d'un monument historique au titre de la loi du 3 décembre 1913 ou du 2 mai 1930. Aucun site classé n'existe dans un rayon de 500 mètres.

4.3.1.4 Les infrastructures

Les distances des bâtiments sont indiquées dans la partie 6 du présent dossier : « Respect des prescriptions de l'arrêté du 27/12/2013 : Article 5^{ème} ».

Le site de M.Lecras se trouve en bordure du village de Brèmes. Le site est desservi par la D231 qui n'est pas soumise aux barrières de dégel (cf. carte des infrastructures en annexe 4). Cette voie est apte à supporter les charges nécessaires à l'exploitation du site.

Cette départementale permet de relier Ardres à Guines.

Concernant le projet, il n'y aura pas de construction de nouveau bâtiment. Certaines salles seront réaménagées pour accueillir l'ensemble des effectifs porcins présentés.

Les ouvrages d'assainissements existants (stockage des déjections, collecte et stockage des eaux pluviales, etc...) ont été réalisés par une entreprise apportant une garantie décennale et respectant le cahier des charges (circulaire DEPSE/SDEEA, n° C95/70 en date du 19 juin 1995).

4.3.1.5 Les communes concernées dans un rayon de 1 km autour du site

La classification ICPE de l'EARL LECRAS est soumise à la rubrique 2102.2a, c'est-à-dire à l'enregistrement d'un élevage porcine.

A ce titre, un rayon d'affichage de la demande est défini à un km par rapport au projet. Les communes concernées sont les suivantes :

- Ardres
- Louches
- Balinghem



Carte n°1 : Localisation du site et son périmètre de 1 km

4.3.2 Les zones Natura 2000

4.3.2.1 Identification du ou des sites Natura 2000 à proximité du site d'exploitation

Le site Natura 2000 le plus proche de l'exploitation est :

- Le Site d'Intérêt Communautaire NATURA 2000 Directive Habitats - FR3100494 - N° régional 21 : Prairies et marais tourbeux de Guînes

L'exploitation se trouve à **plus de 1,5 km** à vol d'oiseaux du premier site Natura 2000.

L'ilot du plan d'épandage le plus proche est l'ilot n°8 de la SCEA LERICHE. Il est localisé à 10 mètres de ce site Natura 2000.

Tableau 4 : Liste des sites Natura 2000 à proximité du projet

Nom du site Natura 2000	Numéro du site Natura 2000	Type de site	Localisation du projet
Prairies et marais tourbeux de Guînes	FR 3100494-21	Site SIC « Habitats Faune /Flore »	Projet hors site : il se situe à plus de 1,5 km à vol d'oiseau du site Natura 2000

La fiche descriptive de ce site Natura 2000 et la carte de localisation par rapport aux ilots d'épandage sont fournies en Annexe 9.



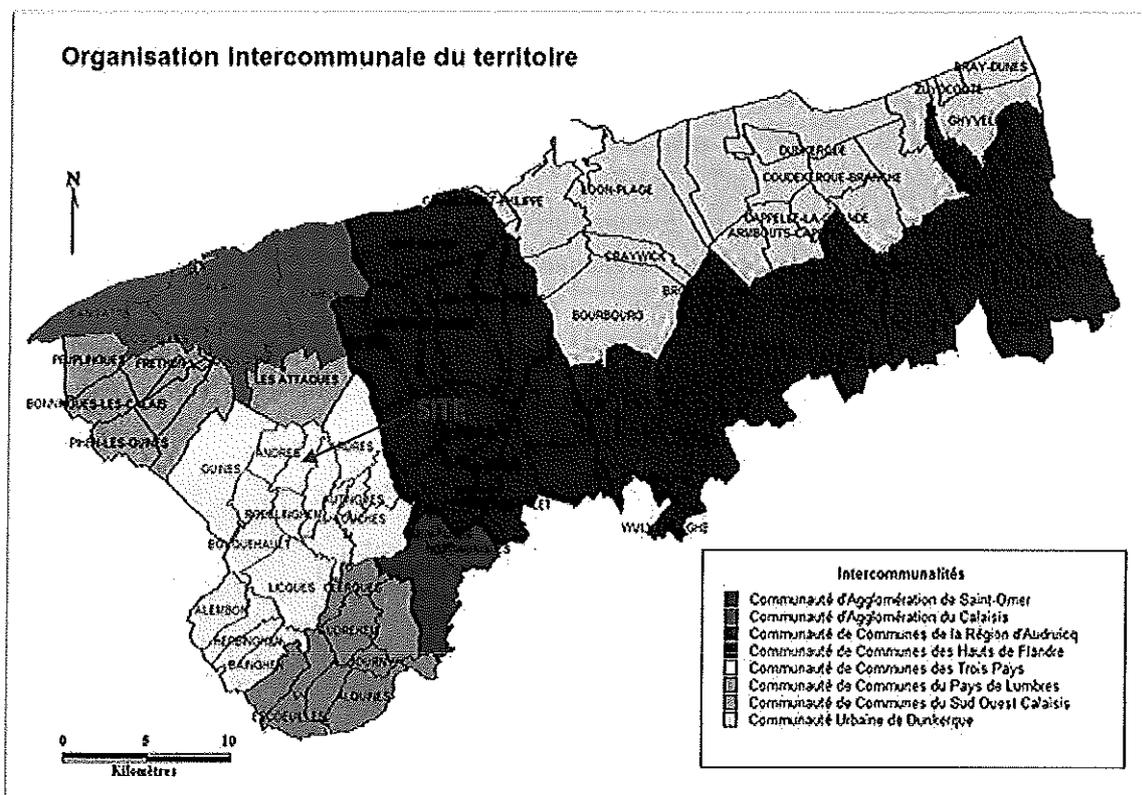
Carte n° 2 : Localisation du site Natura 2000 vis-à-vis du projet Source : site du Géoportail

4.3.2.2 Conclusion

Le site de l'EARL LECRAS et les ilots d'épandage n'étant pas inclus dans une zone Natura 2000, l'évaluation des incidences du site sur les zones Natura 2000 n'est pas à réaliser.

4.3.3 L'eau

Le site objet du projet est situé sur le bassin versant du Delta de l'Aa.



Carte n°3 : Situation par rapport au SAGE du Delta de l'Aa

4.3.3.1 Les eaux superficielles et continentales

Le Nord Pas-de-Calais, une région d'eau où se rencontrent fleuves, rivières, canaux, marais et façade maritime. L'eau est très présente dans la région.

4.3.3.2 Le réseau hydrographique

L'exploitation et l'ensemble du plan d'épandage est situé le bassin versant du Delta de l'Aa.

4.3.3.3. L'eau souterraine

Le site et les parcelles du plan d'épandage sont situées sur la feuille géologique de Guines. Selon les données, il existe plusieurs niveaux aquifères dans la succession stratigraphique représentée sur la feuille. On peut distinguer :

- Les sables flandriens et pléistocènes de la région des Wateringues (tiers nord de la carte) ; ils sont peu perméables et contiennent une nappe aquifère dont la surface piézométrique est proche du sol.
- Les sables landéniens qui forment un réservoir de faible épaisseur à l'affleurement d'Eperlecques à Andres, recouvert plus à l'Ouest par les formations flandriennes, donc en contact avec la nappe salée.
- Les craies du Sénonien et du Turonien supérieur qui constituent le seul réservoir important de la région, concernent l'autre moitié la zone d'épandage. L'eau est de bonne qualité, quoiqu'un peu dure.



Carte n°4 : Représentation des nappes souterraines

- La craie du Cénomaniens qui affleure dans la région de Licques et alimente le haut bassin de la Hem.
- Les calcaires du Bathonien supérieur et ceux du Viséen, au Sud-Ouest de la feuille, qui contiennent des nappes mal connues et pratiquement inexploitées.